Envoyé en préfecture le 09/05/2023

Reçu en préfecture le 09/05/2023

Publié le

ID: 030-213000284-20230504-2023\_05\_097-DE

## Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

## Délibération du Conseil municipal n° 2023-05-097 Séance du 04 mai 2023

Objet: attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association AC2GR

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné	absents
	procuration	
20	9	4

VOTE A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention: 0

L'an deux mille vingt-trois, le 04 mai à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 27 avril 2023.

Conseillers municipaux présents: Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Christian SUAU, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Jean-Louis MORELLI, Bernard NASS, Thierry VINCENT

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Jean Christian REY procuration à P. BERTHOMIEU, Sandrine ANGLEZAN procuration à M. FOND-THURIAL, Laurence SALINAS-MARTINEZ procuration à C. ROUX, Carine BOISSEL procuration à C. MUCCIO, Sylvain HILLE procuration à M. CEGIELSKI, Marilyne FOURNIER procuration C. BAUME, Alain POMMIER procuration à J-L. MORELLI, Olivier WIRY procuration à T. VINCENT, Léopoldina MARQUES-ROUX procuration à B. NASS

Conseillers municipaux absents : Mourad ABADLI, Fatiha EL KHOTRI, Pascale BORDES, Audrey BLANCHER

Secrétaire de séance : Raymond MASSE

Envoyé en préfecture le 09/05/2023

Reçu en préfecture le 09/05/2023

Publié le

Yves CHAPELET

ID: 030-213000284-20230504-2023\_05\_097-DE

## Objet: attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association AC2GR

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande d'aide financière sollicitée par l'association AC2GR,

Considérant que l'association AC2GR est une association locale qui promeut l'usage du vélo et de toute forme de mobilité douce sur le territoire collaborant au schéma directeur municipal des mobilités douces ainsi qu'à l'organisation de la « Fête du vélo »,

Considérant la création récente d'un atelier de réparation de vélo, ouvert à tous, rue Roger Salengro,

Considérant la volonté de la collectivité d'accompagner le développement des mobilités douces et de toutes initiatives y concourant,

## Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer à l'association AC2GR une subvention exceptionnelle de 2 000 €,
- de mener l'ensemble des démarches liées au versement de cette subvention,
- de prélever cette dépense sur le compte n «6574-8301-0423» du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 04 mai 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le 0 9 MAI 2023

et publié le n g MAI 5893

La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>